



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 19 février, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel Crépeau, salle du Phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Jean-Marc SORNIN, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Gaëlle FRELAND, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Evelyne CHEVRIER, Marc MAIGNE, Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Stéphanie FONTAINE, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES et Véronique BONNEAU

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à Jean-Marc Sornin) et Francis VERICEL (ayant donné pouvoir à Annie Grizon)

Etaient absents : néant

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres ayant donné procuration : 2

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 29

- Le conseil municipal a désigné Sandra Dupeyron comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du jeudi 22 janvier 2015 a été approuvé à l'unanimité

C.M 19/02/2015	Service : DSTU – Environnement et Développement Durable	Rapporteur
Délibération n° 2015/08	Intitulé de la délibération : Constitution du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides	Jean-Marc Sornin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 211-1,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic des zones humides dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant que dans le cadre de cette démarche de diagnostic, il convient de mettre en place un groupe d'acteurs locaux communs aux communes de Nieul-sur-Mer et L'Houmeau,

Considérant les contacts pris auprès des différents acteurs potentiels,

Considérant les propositions des maires des deux communes du groupement,

Appelé à se prononcer sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux Nieul/L'Houmeau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur Henri LAMBERT, maire de Nieul-sur-Mer
- Monsieur Jean-Marc SORNIN, adjoint délégué de la commune de Nieul-sur-Mer
- Madame Sylvie DUBOIS, adjointe déléguée de la commune de Nieul-sur-Mer
- Madame Anne CLEMENT-THIMEL, conseillère municipale de la commune de Nieul-sur-Mer
- Madame Sandra DUPEYRON, conseillère municipale de la commune de Nieul-sur-Mer
- Monsieur Jean-Louis DEMARCO, représentant de l'association Nature Environnement 17,

- Monsieur Erick BROUSSARD, représentant de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Monsieur Jean-Paul BEAUVAIS, président de l'association communale de chasse agréée de Nieul
- Monsieur Rodolphe CHAVIGNAY, agriculteur, Nieul-sur-Mer
- Monsieur Jean-Paul FONTAINE, propriétaire foncier, Marsilly
- Monsieur Serge LEBON, ostréiculteur, Nieul-sur-Mer
- Monsieur Raymond ESCOBAR, adjoint délégué à l'urbanisme, L'Houmeau
- Monsieur Yannick CADET, premier adjoint de la commune de L'Houmeau
- Madame Edith BALLANDRAS, adjointe déléguée au cadre de vie, commune de L'Houmeau
- Monsieur Franck CHACUN, conseiller municipal, commune de L'Houmeau
- Monsieur Dominique JEAN, usager, propriétaire foncier, L'Houmeau
- Monsieur TURFIN, représentant de l'association locale de marche les Rendez-vous de l'Amitié, L'Houmeau
- Monsieur MAROT, exploitant agricole, L'Houmeau

Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

C.M 19/02/2015	Service : DGS – ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2015/09	Intitulé de la délibération : Mise à jour du tableau des effectifs	Henri Lambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le départ en retraite d'un agent,

Considérant en conséquence la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs communaux à compter du 1^{er} mars 2015,

Appelé à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs communaux au 1^{er} mars 2015 comme suit et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet:

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
Intitulé grade	nombre de poste	dont poste à TNC	suppression	création	nombre de poste	Observations
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2		1		1	Suppression du poste par transformation en poste AA2 suite à départ retraite (DGS)
Adjoint adm. 2 ^{ème} classe	2	2		1 à temps non complet	3 à temps non complet	Création d'un poste à temps non complet 30/35 ^{ème} par transformation poste catégorie B pour remplacement suite à départ retraite (DGS)
TOTAL	4	2	1	1	4	1 transformation de poste

C.M 19/02/2015	Service : DGS - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2015/10	Intitulé de la délibération : Débat d'orientation budgétaire 2015	Sylvie Dubois

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de l'année 2015 présentées par la Municipalité.

Les principaux axes retenus sont les suivants :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Pas de recours à l'emprunt

C.M 19/02/2015	Service : DGS - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2015/11	Intitulé de la délibération : Exécution du budget 2015 avant vote	Sylvie Dubois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,
 Considérant que le budget primitif 2015 sera présenté au conseil municipal le 2 avril ,
 Considérant que le maire peut, avec l'accord de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent non compris les crédits affectés au remboursement de la dette, et ce dans l'attente du vote du budget primitif,
 Appelé à se prononcer sur l'exécution du budget 2015 avant son vote,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 sur la base des enveloppes budgétaires suivantes :

- immobilisations corporelles (chapitre 21) à hauteur de 315 861 euros (soit 25% des crédits inscrits sur ce chapitre au BP 2014)

- immobilisations incorporelles (chapitre 20) à hauteur de 27 173 euros (soit 25% des crédits inscrits sur ce chapitre au BP 2014)

et l'autorise à signer les documents nécessaires à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

Sandra Dupeyron

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	
SORNIN Jean-Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie		VIAUD Odette	
AUBIN François		VERICEL Francis	<i>Absent (pouvoir)</i>
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	
PHILBERT Patrick		MAIGNE Marc	
CLEMENT-THIMEL Anne	<i>Absente (pouvoir)</i>	ELAMBERT Cécile	
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique		FONTAINE Stéphanie	
NAVUEC Alain		BONNEAU Véronique	
DUPEYRON Sandra	<i>Secrétaire de séance</i>	CHEVALLIER Jacqueline	
GAFFET Philippe		TAVARES Christian	